

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2067

Artikel: Réforme de l'imposition des entreprises III : les enjeux : la procédure de consultation sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises a pris fin : Etat des lieux
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017277>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lorsque leurs innovations deviennent intéressantes pour le marché.

La gauche a ouvert ce débat depuis plusieurs années déjà. En 1992, l'Union syndicale suisse (USS) adopte une [résolution](#) pour une politique industrielle, technologique et de la recherche tournée vers l'avenir. Il s'agit de préserver la place industrielle, menacée par la recherche du profit à court terme et le manque d'innovations.

En 2009, Unia esquisse les grandes lignes d'une transformation écologique et sociale de la Suisse qui seule permettra aux entreprises de s'imposer sur les marchés

européen et mondial. Au centre de ses revendications, la création d'un fonds en faveur des entreprises actives dans les technologies propres.

Plus récemment, [Denknetz](#), la boîte à idées de la gauche syndicale, a publié une [réflexion](#) sur l'évolution de la politique industrielle en Europe depuis 1945. Pour ce qui est de la Suisse, Denknetz observe que la gauche se contente trop souvent de revendiquer une politique qui offrirait aux entreprises helvétiques les mêmes conditions et les mêmes soutiens que leurs concurrentes étrangères; en quelque sorte une perspective étroitement nationale. Or il

s'agit de stimuler une profonde transformation de l'économie, à l'interne comme dans ses rapports avec l'extérieur: une économie fournissant des produits socialement utiles tout en ménageant les ressources naturelles et l'environnement, et une politique qui vise à terme à équilibrer les échanges avec les pays les moins développés.

Dans l'attente de ce futur coopératif et pacifié, il faudra d'abord briser la résistance du Conseil fédéral et du très libéral Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Et faire comprendre que le laisser-aller qu'ils persistent à défendre ne dessine aucun avenir pour la place industrielle helvétique.

Réforme de l'imposition des entreprises III: les enjeux

La procédure de consultation sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises a pris fin. Etat des lieux

Lucien Erard - 01 février 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27197>

L'Union européenne et les pays membres de l'OCDE n'admettent plus que les sociétés à statut spécial (*holdings*, sociétés de domicile et sociétés mixtes) soient exemptées de tout impôt cantonal sur les bénéfices acquis à l'étranger. Ils menacent la Suisse de sanctions.

Le cœur du [projet](#) soumis à consultation concerne donc l'obligation pour les cantons d'imposer ces bénéfices au même taux que celui appliqué

aux entreprises suisses. Pour éviter que les sociétés à statut spécial ne fuient notre pays, les cantons prévoient de baisser le taux normal actuel, certains drastiquement à environ 13-14% (Vaud, Genève et Fribourg) ou à 15,6% (Neuchâtel). Ces taux cumulent l'imposition cantonale et l'impôt fédéral direct, fixé à 8,5%.

Les réductions envisagées impliquent un fort recul des recettes fiscales, de l'ordre de 1,8 milliard pour les cantons et

de 0,5 milliard pour la Confédération. Dès lors les cantons réclament de la Confédération une compensation de 1,2 milliard, elle qui encaisse quelque 3,6 milliards des entreprises qui risquent de quitter la Suisse si l'imposition cantonale n'est pas réduite.

Comme le font certains pays, et sous réserve de compatibilité avec les standards internationaux, le projet prévoit des taux plus favorables encore pour les revenus de la

propriété intellectuelle et en particulier pour les brevets issus de recherches effectuées en Suisse (*licence box*).

Si le principe de l'égalité de traitement pour les bénéfices acquis à l'étranger semble largement admis, chaque canton doit fixer un niveau d'imposition qui évite tout à la fois le départ d'entreprises et un manque à gagner fiscal trop important. A gauche, on souhaite éviter une concurrence intercantonale en harmonisant les taux cantonaux ou en augmentant l'impôt fédéral dont les recettes supplémentaires seraient redistribuées aux cantons.

Economiesuisse veut limiter les réformes au strict nécessaire pour «*acheter*» le maintien des entreprises dans notre pays.

Les [cantons](#) également, tout en cherchant les moyens d'éviter une baisse trop importante de leurs recettes. Ils souhaitent donc que l'on renonce aux déductions fiscales correspondant aux intérêts qu'il aurait fallu payer si l'on n'avait pas investi son propre capital (intérêts notionnels), à la suppression du droit de timbre sur les émissions de capital propre et aux modifications du report des pertes et de la déduction pour participation. Mais

paradoxalement, ils s'opposent à l'introduction d'un impôt sur les gains en capitaux prélevé lors de la vente de titres et qui augmenterait les recettes fiscales (800 millions pour les cantons, 300 pour la Confédération) – un impôt qui par ailleurs n'aurait pas d'effet direct sur la compétitivité des entreprises.

A ce premier paquet s'ajoute une révision de l'[impôt anticipé](#) qui serait prélevé par l'agent payeur pour des intérêts ou des dividendes versés à des bénéficiaires domiciliés en Suisse. Parallèlement à l'introduction de l'échange automatique de renseignements, en [consultation](#) jusqu'au 24 avril, le Conseil fédéral prévoit la possibilité pour le contribuable d'opter pour la levée du secret bancaire plutôt que de payer l'impôt anticipé. Son coût pourrait atteindre 1,7 milliard suivant les solutions choisies.

Dans l'ensemble, ces différents projets entraîneront de grosses difficultés pour les gestionnaires des finances des communes, des cantons et de la Confédération.

Après l'abandon du taux plancher par la BNS, le camp bourgeois et les milieux économiques soulignent

[l'urgence de cette réforme](#).

Une imposition allégée atténuerait les difficultés auxquelles le franc fort expose les entreprises.

Mais l'acceptation de cette réforme exigera des compromis. Une condition que la droite ne semble pas comprendre en exigeant le beurre – la baisse des taux d'imposition – et l'argent du beurre – le refus de mesures compensatoires. La précédente réforme de l'imposition des entreprises – un véritable hold-up sur les finances publiques ([DP 1904](#)) – est encore dans les mémoires. Elle incite à la plus grande méfiance: quel trou dans les budgets publics, qui va payer la facture?

Par ailleurs, les cantons persistent à se faire une concurrence fiscale dévastatrice, alors qu'un taux minimum de 16% sur le bénéfice des entreprises placerait toujours la Suisse en bonne position européenne ([DP 1999](#)).

S'il y a urgence et si l'avenir de l'économie helvétique est en jeu, alors la raison devrait prévaloir. D'autant plus que cette réforme conditionne nos rapports avec l'Union européenne, déjà suffisamment perturbés par le vote du 9 février dernier.